



FEDERATION SYNDICALE des activités
postales et de télécommunications
25/27 rue des Envierges 75020 PARIS
Tél 01 44 62 12 00 Fax 01 44 62 12 34

Jeudi 8 octobre,

dans l'action et dans la rue !

Après le "coût du travail", place à la "complexité" du code du travail □
Les garanties collectives sont menacées par la volonté d'ancrer la négociation au niveau de l'entreprise □ **Les retraites complémentaires sont dans le collimateur** □ **Il faut inverser la courbe de la régression sociale !**
□ **Le 8 octobre, dans l'action et dans la rue à l'appel de Solidaires, la CGT et la FSU !**

Après le coût du travail, le code du travail... et après !?

Le MEDEF vient encore d'obtenir une victoire politique et idéologique. Le Premier ministre, qui "aime l'entreprise", a franchi une étape supplémentaire en épousant les thèses patronales : « *Notre principe, c'est plus de souplesse mais pas moins de protection* », « *le code du travail est devenu trop complexe, parfois même illisible* »... Comme pour le coût du travail avec le rapport Gallois, le scénario est une grosse ficelle : on fait monter "au front" les experts et instituts de toute sorte - certains prônant même de déroger au salaire minimum. Puis, second temps, le gouvernement intervient pour "recadrer" pour satisfaire malgré tout les exigences patronales !

De l'enfumage à répétition !

Il n'est pas question de céder à ce genre de discours. Oui, c'est de l'enfumage car la question n'est pas de savoir si on aime l'entreprise. La question est de savoir comment sont répartis au sein des entreprises, les bénéfices entre salariés et détenteurs du capital, les actionnaires.

Enfumage encore avec la "complexité" du Code du travail car chacun sait que les entreprises ne sont pas logées à la même enseigne :

- s'il s'agit des très grandes entreprises, bardées de services RH, de juristes et d'avocats, il y a franchement de quoi hurler ! Certaines, souvent de taille mondiale, savent

très bien lire le Code général des impôts (sûrement plus complexe que le Code du travail...), pour l'utiliser à leur profit avec fraude et/ou optimisation fiscale à la clé !

- s'il s'agit des PME voire des très petites entreprises, il suffit de développer des services de conseil et d'assistance sous l'autorité du ministère du travail. Mais le gouvernement fait l'inverse en dégraissant massivement dans ce ministère !

Le hochet des accords majoritaires...

A terme, la volonté du gouvernement est de ne conserver qu'un socle de garanties minimales comme la durée légale du temps de travail ou le salaire minimum, le reste étant négocié au niveau de l'entreprise.

Les normes du droit du travail sont principalement organisées par la loi, puis par les conventions collectives et, enfin, par les accords collectifs au sein des entreprises. Inverser cet ordre reviendra inévitablement à affaiblir le monde du travail. Et le fait qu'il faudra des accords majoritaires - à la place des 30 % aujourd'hui - n'y change rien ! SUD-PTT est pour le principe des accords majoritaires depuis sa création... mais certainement pas pour organiser le chantage et la régression sociale !

SUD-PTT appelle sans réserve tous les personnels à agir, dans la grève et dans la rue !

Cette journée ne doit pas rester sans lendemain et, cette fois, avec tous les syndicats !

□ **Contre la remise en cause des garanties sociales collectives !**

□ **Pour l'augmentation des traitements et des salaires !**

□ **Pour la défense des services publics !**

Les raisons d'agir le 8 octobre ne manquent pas !

CICE : bonnet d'âne (patronal) pour la Poste ?

Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE), avantage fiscal financé par la hausse de la TVA début 2014, représentera un coût de 12 milliards d'euros en 2014 et 20 milliards en 2015. Il faut rajouter à ce dispositif, le Pacte de responsabilité d'environ 41 milliards d'euros pour 2015-2017. Le tout est financé par un plan d'austérité de 50 milliards sur la même période (gel du point d'indice qui perdure, gel des prestations...), le gouvernement annonçant entre 200 et 300.000 emplois en contrepartie de cette baisse du "coût du travail" (1).

A la Poste, le CICE a représenté 297 millions en 2013, 352 en 2014 et probablement 340 en 2015. Et pour les six premiers mois de l'année, la direction du Groupe a déjà supprimé l'équivalent de 5000 emplois temps plein, qui se rajoutent à près de 10.000 emplois supprimés en 2013 et 2014 ! Et on nous affirme que la baisse du coût du travail va créer de l'emploi... cherchez l'erreur !

1 : ce qui fait quand même un emploi à plus de 200.000 euros ! Si ces emplois sont créés...

Retraites complémentaires, vers la baisse si nous laissons faire !

Comme l'a fait le gouvernement pour les retraites du régime général et des fonctionnaires, le patronat développe depuis des mois un scénario catastrophe pour les retraites complémentaires, sous peine de faillite.

18 millions de cotisants et 12 millions de retraités sont régis par les caisses de retraites complémentaires que sont l'AGIRC (cadres) et l'ARRCO (salariés). Et ces retraites peuvent représenter jusqu'au tiers de la retraite des salariés et plus de la moitié de celles des cadres.

Dans le projet du MEDEF, deux mesures qui vont faire baisser les pensions :

- remise en cause du droit au départ à 62 ans en instaurant une décôte : 40 % si le salarié persiste à partir à cet âge, décôte de 30 % s'il part à 63 ans, 18 % s'il part à 64 ans. Plus de décôte si le salarié part à... 67 ans !

- baisse du pouvoir d'achat des pensions en les revalorisant de 1,5 point de moins que l'inflation...

Et, évidemment, aucune augmentation des cotisations patronales !

Faut-il rappeler que dans la tranche d'âge 55-64 ans, plus d'un salarié sur deux ne travaille déjà plus ! Le problème du financement sera ainsi reporté sur d'autres régimes sociaux, comme l'assurance-chômage et l'assurance-maladie. Nous avons un intérêt collectif à ce que ce projet soit rejeté car d'autres complémentaires (comme l'IRCANTEC pour les salariés de la Poste et d'Orange) s'aligneront probablement sur ces principes. Et il est certain que les partisans de l'égalité (vers le bas) s'en saisiront pour s'attaquer de nouveau aux retraites du régime général et des fonctionnaires ! Si les caisses de ces retraites sont gérées de manière paritaire (syndicats-patronat), ce n'est pas une raison pour que des mesures anti-sociales soient prises dans le plus grand secret, et sans mobilisation des salarié-es !

Les actionnaires se goinfrent !

Rappel : les bénéfices réalisés par le travail des salarié-es servent à nous verser des salaires, à payer les cotisations sociales pour les régimes sociaux, à réaliser les investissements nécessaires et à rémunérer les actionnaires.

Ces derniers n'ont cessé d'augmenter leur part du gâteau depuis les années 80, période où les entreprises versaient 30 % des bénéfices sous forme de dividendes. En 2012, c'était 85 % !! Les actionnaires n'ayant comme horizon que le seul rendement de leurs actions, l'année 2013 a agi comme un véritable révélateur : malgré une diminution de 8 % des profits, les dividendes ont progressé de 6 % !

Nous sommes même arrivés à une situation où, alors qu'au début des années 1980 les sommes dépensées pour les dividendes représentaient la moitié de celles consacrées à l'investissement, aujourd'hui elles représentent 2,6 fois plus que les dépenses d'investissement !

C'est dire qu'il n'y aucune raison de céder quoi que ce soit au discours ambiant sur le coût du travail et à propos d'un code du travail tellement compliqué qu'il ferait hésiter les milieux patronaux à embaucher ! Coût du travail, code du travail... ça suffit ! Déjà que nous payons les pots cassés d'une crise financière et économique dont nous ne sommes absolument pas responsables !

Pouvoir d'achat : il y a urgence !

Le point d'indice des fonctionnaires est bloqué depuis le 1er juillet 2010, année où la dernière augmentation (+ 0,5 %) correspondait à un rattrapage pour 2009. A la Poste, se rajoute le fait que de nombreux agents sont à l'indice terminal de leur grille. C'est donc le gel total pour bon nombre d'agents...

En novembre 1995, la valeur du point était de 4,10 euros brut. Vingt ans plus tard, sa valeur est de 4,63 euros, soit une augmentation de 13 %. Mais, sur la même période, l'inflation (source INSEE) a progressé de 35 % ! Résultat : le pouvoir d'achat des fonctionnaires a reculé de 22 %, sans compter les augmentations de la CSG, de la CRDS, des cotisations retraite, puisque ces augmentations ne font pas partie de l'inflation "officielle" !

Oui, il faut augmenter les traitements et les salaires !